

# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

## **Exercice 2017**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
1.10.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	29
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	30
2.1.	Modalités de tarification .....	30
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	31
2.3.	Recettes .....	32
3.	Indicateurs de performance .....	33
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	33
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	33
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	35
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	36
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	37
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	37
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	39
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	39
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	40
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	40
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	42
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	42
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	43
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	44
4.	Financement des investissements .....	45
4.1.	Montants financiers.....	45
4.2.	Etat de la dette du service .....	45
4.3.	Amortissements .....	45
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	46
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	46
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	47
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	47
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	47
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	48

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Grand Poitiers
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération jusqu'au 30 juin 2017.  
Communauté Urbaine à partir du 01/07/2017.

- **Compétences liées au service** :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard
- **Existence d'une CCSPL**  Oui
- **Existence d'un zonage**  Oui, date d'approbation\* : 28 juin 2013
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : 24 juin 2016

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 134 542 habitants au 31/12/2017 (133 228 au 31/12/2016).

Communes	Population (Insee 2014-2015)	Nombre de branchements Eau	Nombre de branchements Assainissement	Taux de raccordement %	Population raccordée estimée
Béruges	1 406	697	405	58,11%	817
Biard	1 803	832	769	92,43%	1 666
Buxerolles	10 206	3 736	3 481	93,17%	9 509
Chasseneuil du Poitou	4 799	1 951	1 631	83,60%	4 012
Croutelle	840	385	382	99,22%	833
Fontaine-le-Comte	3 934	1 780	1 668	93,71%	3 686
Ligugé	3 365	1 536	1 366	88,93%	2 993
Mignaloux-Beauvoir	4 449	2 009	1 687	83,97%	3 736
Migné-Auxances	6 087	2 893	2 409	83,27%	5 069
Montamisé	3 604	1 589	1 436	90,37%	3 257
Poitiers	90 559	22 920	22 063	96,26%	87 173
Saint-Benoît	7 311	3 162	2 776	87,79%	6 419
Vouneuil-Sous- Biard	5 802	2 548	2 359	92,58%	5 372
<b>Total</b>	<b>144 165</b>	<b>46 038</b>	<b>42 432</b>	<b>92,17%</b>	<b>134 542</b>

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 47 902 abonnés au 31/12/2017 (47 066 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Béruges	439	416	25	441	+ 0,4%
Biard	808	764	95	859	+6,3%
Buxerolles	3 873	3 736	177	3913	+1%
Chasseneuil-du-Poitou	1 835	1 536	324	1860	+1,3%
Croutelle	415	418	22	440	+ 6%
Fontaine-le-Comte	1 820	1 726	136	1864	+2,4%
Ligugé	1 502	1 413	106	1520	+1,2 %
Mignaloux-Beauvoir	1 771	1 765	221	1 986	+12,1%
Migné-Auxances	2 602	2 548	181	2 731	+4,9%
Montamisé	1 589	1 521	76	1 597	+0,5%
Poitiers	24 776	21 513	3 439	24 956	+0,72%
Saint-Benoît	3 031	2 807	293	3 100	+2,27%
Vouneuil-sous-Biard	2 605	2 508	127	2 635	+1,15%
<b>Total</b>	<b>47 066</b>	<b>42 671</b>	<b>5 222</b>	<b>47 902</b>	<b>1,8%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 47 902.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 61,26 abonnés/km) au 31/12/2017. (60,42 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,81 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,82 habitants/abonné au 31/12/2016).

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	5 015 131	5 190 884	+ 3,50 %
Abonnés non domestiques	2 675 650	2 748 753	+ 2,73 %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>7690 781</b>	<b>7 939 637</b>	<b>+ 3,24 %</b>

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
SMARVES	195 578	189 680	- 3%

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 176 au 31/12/2017 (151 au 31/12/2016).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 37,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 744,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 782 km (779 km au 31/12/2016).

Deux ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Un bassin tampon	Site du moulin Apparent -Poitiers	5 500 m <sup>3</sup>
Un bassin tampon	Site de Ligugé	600 m <sup>3</sup>

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 14 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Dix communes sont rattachées au système de traitement des eaux usées de la station d'épuration de la Folie : Biard, Buxerolles, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-Sous-Biard.

Le service gère également la station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou et la station d'épuration de Ligugé qui traite aussi les effluents de la commune de Smarves.

Le service gère 6 micro-stations (à Montamisé: Maison de la Forêt, à Poitiers : Breuil, à Chasseneuil-du-Poitou: Martigny et Planty, à Ligugé : Bois de la Marche), 3 stations plantées de roseaux (à Saint-Benoît : Flée, à Béruges : Bourguersé, et à Ligugé:Violet) ainsi que 2 lagunes (à Chasseneuil-du-Poitou : Grand-Pont et à Béruges :le Bourg).

### 1.9.1. La station d'épuration de Poitiers



#### **Le système de collecte**

Grand Poitiers exploite le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration de la Folie. Ce réseau est composé de la façon suivante :

- 35 km de collecteurs unitaires
- 495 km de collecteurs d'eaux usées
- 31 km de canalisation de refoulement
- La décomposition globale du réseau fait apparaître 7 % de système unitaire et 93 % de système séparatif.

Le bassin tampon du Moulin Apparent, d'une capacité de 5 500 m<sup>3</sup>, situé dans l'enceinte de l'ancienne station d'épuration a été mis en service fin 2003. Cet ouvrage permet de capter les sur-débits en période pluvieuse avant un traitement différé à la station d'épuration.

#### **Le système de traitement**

La station de traitement des eaux usées de la Folie, située rue de la Poupinière à Poitiers, a été mise en service en 2003. Les caractéristiques de dimensionnement sont :

- capacité de 160 000 équivalent/habitants (file eau)
- débit admissible temps sec : 19 800 m<sup>3</sup>/j
- débit admissible temps de pluie : 37 900 m<sup>3</sup>/j

Le traitement comprend plusieurs étapes

- **Poste de pompage**

Il est situé au Moulin Apparent. Il comprend 2 dégrilleurs (35 mm), 1 vis compactrice de déchets et 5 pompes :

- 2 pompes de refoulement, débit maximum total 2 600 m<sup>3</sup>/h vers le site de La Folie situé à 1,7 km
- 2 pompes envoient vers le bassin tampon de 5 500 m<sup>3</sup>, leur débit est de 3 500 m<sup>3</sup>/h
- la 5<sup>ème</sup> pompe sert de secours aussi bien vers la station que vers le bassin tampon

- **Prétraitement**

Il est constitué de 2 files de traitement identiques. Chaque file comprend :

- Dégrillage à 15 mm
- Tamisage à 6 mm
- Dessablage / déshuilage

- **Traitement biologique**

Il est constitué de 2 files de traitement identiques. Chaque file comprend :

- Zone de contact
- Bassin anaérobie de 1 650 m<sup>3</sup>
- Bassin aérobie / anoxie de 12 100 m<sup>3</sup>
- Dégazage
- Clarificateur de 7 700 m<sup>3</sup>
- Recirculation des boues
- Comptage

- **Traitement des boues**

- Épaississement par flottation (2,5 à 3 % de Matières Sèches)
- Déshydratation sur filtres-presses (20 à 30 % de MS)
- Séchage thermique (93 à 97 % de MS)
- Granulation (88 à 92 % de MS)
- Stockage

- **Traitement de l'air vicié des locaux**

Le prétraitement et le traitement des boues ont une désodorisation à 3 étages : tours de lavage acide, javel et soude.

- **Traitement des matières externes**

- Réception et traitement des matières de curage des collecteurs et des réseaux (lavage des sables)
- Réception et traitement des matières de vidange (fosses septiques, fosses toutes eaux, fosses étanches) qui sont stockées puis injectées en tête des dessableurs /déshuileurs
- Réception et traitement des graisses en provenance des bacs à graisse des cantines, restaurants. Ces graisses sont mélangées à celles du déshuilage, stockées et traitées par voie biologique dans un réacteur spécifique

## **Bilan de fonctionnement de la station d'épuration**

### **En entrée :**

Le bassin tampon de 5 500 m<sup>3</sup> en tête de station a écrêté les débits de pluie à 33 reprises sur l'année 2017.

Le débit moyen annuel est de 18 016 m<sup>3</sup>/j (19 242 m<sup>3</sup>/j en 2016), ce qui correspond à une charge hydraulique de 47,5 % par rapport à la charge de dimensionnement.

La charge moyenne annuelle est de 5 596,65 kg DBO<sub>5</sub>/j (5 509,79 kg en 2016), ce qui représente 61,1 % de la charge organique de référence.

En 2017, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO<sub>5</sub> est égal à 2,47, ce qui indique un effluent moyennement biodégradable en sachant qu'en dessous d'un rapport de 2, on considère que la biodégradabilité de l'effluent est facile. Cet effluent est représentatif d'un effluent urbain classique (2,37 pour l'année 2016).



## Traitement

Les concentrations en boues des bassins biologiques ont variées de 2,6 à 6,4 g/l.

## Sortie

L'ensemble des analyses réalisées indique globalement de bonnes performances épuratoires, pour l'ensemble des paramètres : DBO5, DCO, NK, MES, NGL, NH4 et Pt.

## Fiche récapitulative des prescriptions de rejets et des résultats obtenus en 2017.

**STEU N°7 : POITIERS La folie**  
Code Sandre de la station : 0486194S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/09/2003									
Commune d'implantation		Poitiers (86194)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		152 500									
Nombre d'abonnés raccordés		42 432									
Nombre d'habitants raccordés		134 542									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		37900									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 25 juin 2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Clain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		15				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				96	
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				89	
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				93	
NGL		15				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80	
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85	
pH		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		5				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
Pt		1				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	Oui	2,9	99	26,8	96,4	8,99	97,5	3,8	95	0,9	89,5

## **Les dépenses liées au fonctionnement – énergie et réactifs :**

### **Electricité**

La consommation électrique s'élève à 4 940 196 kWh (- 1,67 % par rapport à 2015), soit un ratio de 751 kWh/1000 m<sup>3</sup> d'eau traitée ou un ratio de 2,44 kWh/kg DBO5 éliminé. La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration est de 491 553 € HT(+0,5 % par rapport à 2016).

### **Gaz naturel**

En 2017, il a été enregistré une consommation de 86 039 kWh (- 70 % par rapport à 2016) pour un coût de 5 706 € HT (- 63 % par rapport à 2017). Cette forte diminution de consommation s'explique par le fait que le sécheur du traitement des boues n'a pas fonctionné de l'année. La consommation de gaz est essentiellement liée au chauffage du bâtiment d'exploitation.

### **Polymère**

Sur l'année 2017, la consommation totale de polymère s'élève à 32,24 tonnes (+10% par rapport à 2016). Ce poste a engendré une dépense de 47 590 € HT (- 20 % par rapport à 2016).

### **Chlorure ferrique**

Au total, la consommation en chlorure ferrique s'élève à 550 tonnes (- 9 % par rapport à 2016) , ce qui génère un coût de 75 214 € HT (- 18 % par rapport à 2016). Le chlorure ferrique est utilisé pour moitié environ en coagulant sur la filière boue et pour la moitié restante sur la filière eau en traitement physico-chimique du phosphore. Au mois de Mars 2016, un système de régulation d'injection de chlorure ferrique dans les bassins d'aération a été installé. Avec un fonctionnement sur une année complète, le système de régulation (PHOSPHAX) a permis de diminuer l'injection du chlorure ferrique dans les bassins d'aération de 20% tout en respectant la moyenne annuelle en sortie de station au niveau du phosphore total. Après presque deux ans de fonctionnement, l'économie d'injection de chlorure ferrique a permis de rentabiliser l'achat du matériel.

### **Chaux éteinte**

La chaux éteinte est utilisée pour augmenter le pH des boues avant floculation. Des jar-tests ont révélé une meilleure efficacité du polymère avec un pH de 7,3 - 7,5 alors que le pH des boues flottées se situe à 6,5 environ. Une masse totale de 100 tonnes (150 tonnes en 2016) a été utilisée au cours de l'année avec une facture de 18 023 € HT (- 1 % par rapport à 2016).

### **Réactifs de désodorisation**

En 2017, les tours de désodorisation étaient à l'arrêt et n'engendraient pas de consommation de réactifs.

### **Synthèse des dépenses pour l'année 2017:**

- Energie (électricité + gaz naturel): 497 259 € HT (- 1,5 % par rapport à 2016)
  - Réactifs (polymère, chlorure ferrique, javel, soude, chlorure de calcium, acide sulfurique, sel et chaux éteinte) : 140 827 € HT (- 17 % par rapport à 2016).
- Soit un total de **638 086** € HT (- 5 % par rapport à 2016).

## 1.9.2. La station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou



### Le système de collecte

La quasi-totalité des effluents de la commune de Chasseneuil-du-Poitou se déverse dans le système de traitement des eaux usées des Ecluselles. Les effluents du parc du Futuroscope ainsi que le hameau de Basse Payre situés sur la commune de Jaunay-Clan se déversent à la station des Ecluselles.

Grand Poitiers exploite en régie le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration des Ecluselles, à l'exception de la zone du Téléport.

Ce réseau est composé de la façon suivante :

- Linéaire du réseau de collecte unitaire : 1 385 ml
- Linéaire du réseau de collecte des eaux usées : 28 602 ml
- Linéaire du réseau de collecte des eaux pluviales : 25 574 ml.

La décomposition globale du réseau fait apparaître environ 2 % de système unitaire et 98 % de système séparatif.

Grand Poitiers exploite également en régie 10 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées.

La station de traitement des eaux usées des Ecluselles a été mise en service en 1969 et agrandie en 1990. En 2011 et 2012, des travaux ont été effectués afin de remettre la station aux normes.

Les caractéristiques actuelles de dimensionnement sont :

- capacité de 10 000 équivalent-habitants
- débit nominal : 1 700 m<sup>3</sup>/j - charge nominale : 600 kg DBO

### Le système de traitement

La station est composée de deux files de traitement : une de 80 m<sup>3</sup>/h et une de 50 m<sup>3</sup>/h.

#### • **1. Prétraitement**

L'ensemble des effluents arrive dans un poste de relevage. Ils sont ensuite répartis sur chacune des files pour être dégrillés.

- Le dégrillage se fait par tamis rotatif sur la petite file
- Le dégrillage se fait à l'aide d'un dégrilleur courbe, puis les effluents sont dégraissés et dessablés (uniquement sur cette file).

#### • **2. Traitement biologique**

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées via deux files distinctes.

Le traitement biologique est composé de :

- 2 bassins aérobie : un de 600 m<sup>3</sup> et un de 1 300 m<sup>3</sup>
- 1 dégazage
- 2 clarificateurs : 1 de 352 m<sup>3</sup> et un de 175 m<sup>3</sup>
- 1 recirculation des boues sur chaque file
- comptage

Un traitement physico-chimique du phosphore a lieu dans chacune des files par ajout de solution de chlorure ferrique.

- **3. Traitement des boues**

- Il s'effectue dans un silo de stockage avec agitateur. La surverse du silo à boues se rejette dans le bassin d'aération de 600 m<sup>3</sup>. Les boues sont ensuite déshydratées dans une centrifugeuse (reliquat de 18 à 20% de matière sèche) puis elles sont valorisées par co-compostage avec des déchets verts.

### **Bilan de fonctionnement de la station d'épuration**

#### **En entrée :**

Le débit moyen annuel est de 1 292 m<sup>3</sup>/j ce qui correspond à une charge hydraulique de 76 % du débit nominal de dimensionnement. 70 % des effluents traités sur la station proviennent de la zone Technopole/Futuroscope.

La charge organique moyenne annuelle est de 466 kg de DBO<sub>5</sub>/j (516 kg DBO<sub>5</sub>/j en 2016) ce qui représente 77 % de la capacité nominale de la station.

En 2017, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO<sub>5</sub> est égal à 2,37 ce qui indique un effluent moyennement biodégradable en sachant qu'en dessous d'un rapport de 2, on considère que la biodégradabilité de l'effluent est facile. Cet effluent est représentatif d'un effluent urbain classique (en 2016, le rapport était de 2,14).

#### **Traitement biologique**

Les concentrations de boue des bassins biologiques ont varié entre 2,0 et 4,5 g/l, permettant un développement bactérien satisfaisant.

#### **Sortie**

Les installations ont permis de respecter les normes de qualité vis-à-vis des paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO, MES et P<sub>total</sub>. Le traitement des matières azotées n'est pas satisfaisant puisque les performances requises pour les paramètres ammonium, azote global et azote Kjeldahl ne sont pas atteintes. Malgré le changement du système d'aération survenu en 2016, le respect des normes en ce qui concerne les matières azotées reste difficile à obtenir.

### **Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2017.**

**STEU N°8 : CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg**

Code Sandre de la station : 0486062S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		25/05/1969									
Commune d'implantation		Chasseneuil-du-Poitou (86062)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		10 000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		1700									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 31 décembre 1999 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Clain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				92			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				86			
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				94			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		5		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	Oui	4,5	98,7	40	95,1	23,4	94	16,2	91,2	1,9	80,9

**Les dépenses liées au fonctionnement – énergie et réactifs :**

**Electricité**

La consommation électrique s'élève à 984 547 kWh (+10 % par rapport à 2016), soit un ratio de 2 090 kWh/1000 m<sup>3</sup> d'eau traitée (+ 10 % par rapport à 2016) ou un ratio de 5,87 KWh/kg DBO5 éliminé (+ 20 % par rapport à 2016).

La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration des Ecluselles s'élève à 100 556 € HT (+ 10 % par rapport à 2016).

**Polymère**

Le polymère est utilisé pour la floculation des boues avant déshydratation sur centrifugeuse. Sur l'année 2017, la consommation totale de polymère s'élève à 3,6 tonnes (+12,5% pa rapport à 2016).

Ce poste a engendré une dépense de 7 200 € HT.(+12,5% par rapport à 2016)

## **Chlorure ferrique**

Ce réactif, injecté dans les deux bassins d'aération, permet de traiter la pollution phosphorée. Au total, la consommation de ce réactif s'élève à 75 tonnes (idem 2016), ce qui génère un coût de 11 206,5 € HT.

Synthèse des dépenses pour l'année 2017 :

- Energie (électricité) :	100 556 € HT
- Réactifs (polymère et chlorure ferrique)	18 406,5 € HT

Soit un total de **118 962,5 € HT**, (+ 10 % par rapport à l'année 2016).

### **1.9.3. La station d'épuration de Ligugé**



#### **Le système de collecte des effluents**

La quasi-totalité des effluents de la commune de Ligugé et de Smarves se déverse dans le système de traitement des eaux usées de Ligugé.

Grand POITIERS exploite le système d'assainissement situé sur la commune de Ligugé. Le système d'assainissement sur la commune de Smarves est exploité par Eaux de Vienne.

Grand Poitiers exploite en régie le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration de Ligugé. Une partie de ce réseau est composé de la façon suivante :

Linéaire du réseau de collecte unitaire : 6 500 ml

Linéaire du réseau de collecte des eaux usées : 16 600 ml

Linéaire du réseau de collecte des eaux pluviales : 15 600 ml

Grand Poitiers exploite également en régie 7 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées. Eaux de Vienne –SIVEER exploite de son côté 5 postes de refoulement acheminant des eaux usées vers la station de Ligugé.

#### **Le système de traitement des eaux usées**

##### **1- le traitement des eaux usées**

La station est composée d'une file de traitement avec trois arrivées distinctes: une arrivée pour la commune de Ligugé, deux arrivées pour la commune de Smarves.

Un bassin tampon de (600 m<sup>3</sup>) a été mis en place pour écrêter les forts débits par temps de pluie.

### 1-1 Prétraitement

L'ensemble de ces trois arrivées passent par un prétraitement commun.  
Le dégrillage se fait par un tamisage à grille rotatif avec compacteur en sortie des déchets.

### 1-2 Traitement biologique

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées.  
Le traitement biologique est composé de :

- 1 bassin anoxie (471 m<sup>3</sup>)
- 1 bassin d'aération (1 338 m<sup>3</sup>)
- 1 clarificateur (490 m<sup>2</sup>)
- 1 poste toutes eaux
- 1 puits faisant office de recirculation des boues mais aussi d'extraction vers le traitement des boues
- 1 comptage en sortie .

Un traitement physico-chimique du phosphore a lieu dans l'aération par ajout de solution de chlorure ferrique, afin de suppléer le traitement biologique.

### 2- **le traitement des boues**

- Un puits d'extraction permet d'alimenter l'atelier déshydratation des boues.
- Table d'égouttage (6 à 8% MS)

Les boues sorties de la table d'égouttage sont stockées dans un silo (2 654 m<sup>3</sup>) en attendant d'être valorisées en épandage.

## **Bilan de fonctionnement de la station d'épuration de Ligugé en 2017 :**

### **En entrée de station :**

Le débit moyen annuel est de 870 m<sup>3</sup>/j ce qui correspond à une charge hydraulique de 64 % du débit nominal de dimensionnement.

La charge organique moyenne annuelle est de 215 kg de DBO<sub>5</sub>/j, ce qui représente 40 % de la capacité nominale de la station.

En 2017, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO<sub>5</sub> est égal à 2,24 ce qui indique un effluent moyennement biodégradable en sachant qu'en dessous d'un rapport de 2, on considère que la biodégradabilité de l'effluent est facile. Cet effluent est représentatif d'un effluent urbain classique.

### **Traitement biologique :**

Les concentrations de boue du bassin biologique ont varié entre 1,9 et 5,8 g/l, permettant un développement bactérien satisfaisant.

### **Sortie :**

Les installations ont permis de respecter les normes de qualité vis-à-vis de tous les paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO, MES, NTK, NGL, NH<sub>4</sub> et P<sub>total</sub>.

## **Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2017.**



**STEU N°6 : LIGUGÉ Bourg**  
Code Sandre de la station : 0486133S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/09/2004								
Commune d'implantation			Ligugé (86133)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			9 000								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			1 350								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 9 octobre 2003								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Le Clain						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				93			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				93			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		5		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	Oui	2	99,2	14,2	97,4	4,11	98,55	4,6	92,8	0,8	90,7

**Les dépenses liées au fonctionnement –énergie et réactifs :**

**Electricité**

La consommation électrique s'élève à 327 278 kWh(+8% par rapport à 2016), soit un ratio de 1 032 kWh/1000 m<sup>3</sup> d'eau traitée ou un ratio de 4,20 KWh/kg DBO5 éliminé.

La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration de Ligugé s'élève à 38 471 € HT(+22% par rapport à 2016).

**Polymère**

Le polymère est utilisé pour la floculation des boues avant déshydratation sur une table d'égouttage. Sur l'année 2017, la consommation totale de polymère s'élève à 3,6 tonnes (+44% par rapport à 2016). Ce poste a engendré une dépense de 4 034 € HT.



### **Chlorure ferrique**

Ce réactif, injecté dans le bassin d'aération, permet de traiter la pollution phosphorée. Au total, la consommation de ce réactif s'élève à 18,6 tonnes (- 38% par rapport à 2016), ce qui génère un coût de 7 200 € HT.

#### **Synthèse des dépenses pour l'année 2017 :**

- Energie (électricité) :	38 471 € HT
- Réactifs (polymère et chlorure ferrique)	11 234 € HT

Soit un total de **49 705** € HT.(+16% par rapport à 2016)

#### **1.9.4. Les autres stations .**

**Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2017 pour les autres stations :**

**STEU N°1 : BÉRUGES La Torchaise (réhabilitation en cours sur 2018)**

Code Sandre de la station : 0486024S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/01/1995									
Commune d'implantation		Béruges (86024)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		250									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		37.5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		TORCHAISE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES		/			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
NTK		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
pH		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
Pt		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/04/2017	Oui	120	90	335	94	90	96	/	/	/	/

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'

**STEU N°2 : BÉRUGES Bourgversé**  
Code Sandre de la station : 0486024S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2001								
Commune d'implantation			Béruges (86024)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			120								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			18								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 26 février 2014								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/04/2017	Oui	4	99	41	96	11	98	3.36	97	10.38	20

**STEU N°3 : BÉRUGES Bourg (réhabilitation en 2018)**

Code Sandre de la station : 0486024S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1994								
Commune d'implantation			Béruges (86024)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			800								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			120								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Boivre					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/03/2017	Oui	32	90	144	80	66	77				

**STEU N°4 : LIGUGÉ Bois de la Marche**  
Code Sandre de la station : 0486133S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		01/01/1986									
Commune d'implantation		Ligugé (86133)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		135									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		20									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		_____							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		/				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
pH		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/11/2017	Oui	6	97	126	77	80	54	/	/	/	/

**STEU N°5 : CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont**

Code Sandre de la station : 0486062S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1988								
Commune d'implantation			Chasseneuil-du-Poitou (86062)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			168								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Auxances					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/02/2017	Oui	74	43	296	17	12.40	92				

**STEU N°9 : POITIERS Breuil Mingot**  
Code Sandre de la station : 0486163S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Date de mise en service			09/1976								
Commune d'implantation			Poitiers								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			60								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			3								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		/		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
pH		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/09/2017	Oui	2	99	50	96	17.60	98	/	/	/	/

**STEU N°10 : LIGUGÉ Virolet**  
Code Sandre de la station : 0486133S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de roseaux								
Date de mise en service			01/01/2002								
Commune d'implantation			Ligugé (86133)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			300								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			45								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23 février 2001								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Menuse					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/09/2017	Oui	6	98	56	91	17	88	24.64	71	1.44	81



**STEU N°11 : CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty**

Code Sandre de la station : 0486062S0007

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés de roseaux							
Date de mise en service				02/2007							
Commune d'implantation				Chasseneuil du poitou							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de 2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
DCO	200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			50				
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/02/2017	Oui	140	72	602	77	445	76				

**STEU N°12 : MONTAMISÉ** Maison de la forêt  
Code Sandre de la station : 0486163S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2014								
Commune d'implantation			MONTAMISE								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			90								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			13.5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 21 juin 2013								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75				
DCO	90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70				
MES	100		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK	30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50				
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50				
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/05/2017	Oui	24	92	88	85	31	84	33.6	51	8.5	26

**STEU N°13 : SAINT-BENOIT Flée**  
Code Sandre de la station : 0486214S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				_____							
Commune d'implantation				_____							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de novembre 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		talweg							
		Nom du milieu récepteur		Le Miosson							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NGL		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/10/2017	Oui	2		57.20		8.8		7.84		7.04	

**STEU N°14 : CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny**

Code Sandre de la station : 0486062S0008

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Date de mise en service			01/2005								
Commune d'implantation			Chasseneuil du poitou								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			124								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			18.6								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de 2004								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
DCO	200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			50				
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/06/2017	Oui	3	99	36	97	24	95				

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
BÉRUGES La Torchaise (Code Sandre : 0486024S0002)	0	0
BÉRUGES Bourgversé (Code Sandre : 0486024S0003)	0	0
BÉRUGES Bourg (Code Sandre : 0486024S0001)	0	0
LIGUGÉ Bois de la Marche (Code Sandre : 0486133S0005)	0	0
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont (Code Sandre : 0486062S0005)	0	0
LIGUGÉ Bourg (Code Sandre : 0486133S0004)	26,3	38,83
POITIERS La folie (Code Sandre : 0486194S0005)	2 374	2 036
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg (Code Sandre : 0486062S0004)	124,6	146,35
MONTAMISÉ Breuil Mingot (Code Sandre : 0486163S0002)	—	0
LIGUGÉ Virolet (Code Sandre : 0486133S0003)	0	0
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty (Code Sandre : 0486062S0007)	—	0
MONTAMISÉ Maison de la forêt (Code Sandre : 0486163S0001)	—	0
SAINT-BENOIT Flée (Code Sandre : 0486214S0004)	—	0
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny (Code Sandre : 0486062S0008)	—	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>2 524,9</b>	<b>2 221,2</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	2 990 €	2 990 €
Participation aux frais de branchement	929 €	938 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,3437 €/m <sup>3</sup>	1,3571 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,18 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 05/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- 
-

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	161,28	162,85	1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	161,28	162,85	1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	18,29	18,45	0,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	39,89	40,05	0,4%
<b>Total</b>	<b>201,17</b>	<b>202,90</b>	<b>0,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,68</b>	<b>1,69</b>	<b>0,6%</b>

*ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.*

Dans le cas de Grand Poitiers , le tarif est identique pour les 13 communes :

La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	9 080 844	9 510 158	
Recette pour boues et effluents importés	0	122 445	
Régularisations (+/-)	235 432	172 955	
Recettes de raccordement PFAC	919 659	1 634 351	
Prime de l'Agence de l'Eau	0	75 048	
Contribution au titre des eaux pluviales	1 700 000	1 700 000	
Recettes liées aux travaux	245 339	242 286	
Traitement matières de vidange	<b>76 208</b>	<b>62 907</b>	
Traitement des boues par centrifugation	<b>0</b>	<b>142 721</b>	
Total autres recettes	<b>40 260</b>	<b>85 571</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>12 297 742</b>	<b>13 748 442</b>	<b>+ 11,80%</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/2017 : 9 510 158 € (9 080 844 au 31/12/2016).



## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 47 902 abonnés potentiels (100% pour 2016).

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		25%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	65%	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>56</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2017 (15 pour 2016).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	45,6	100	100
BÉRUGES Bourgversé	9	100	100
BÉRUGES Bourg	18	100	100
LIGUGÉ Bois de la Marche	4,4	0	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	1,4	100	100
LIGUGÉ Bourg	215	100	100
POITIERS La folie	5 596	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	466	100	100
MONTAMISÉ Breuil Mingot	2,5	—	100
LIGUGÉ Violet	9,2	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	13,8	—	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,4	—	100
SAINT-BENOIT Flée	4,8	—	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	5,3	—	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	45,6	100	100
BÉRUGES Bourguersé	9	0	100
BÉRUGES Bourg	18	100	100
LIGUGÉ Bois de la Marche	4,4	0	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	1,4	100	100
LIGUGÉ Bourg	215	100	100
POITIERS La folie	5 596	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	466	100	100
MONTAMISÉ Breuil Mingot	2,5	—	100
LIGUGÉ Virolet	9,2	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	13,8	—	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,4	—	100
SAINT-BENOIT Flée	4,8	—	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	5,3	—	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	45,6	0	0
BÉRUGES Bourguersé	9	—	100
BÉRUGES Bourg	18	100	100
LIGUGÉ Bois de la Marche	4,4	—	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	1,4	100	0
LIGUGÉ Bourg	215	100	100
POITIERS La folie	5 596	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	466	0	100
MONTAMISÉ Breuil Mingot	2,5	—	100
LIGUGÉ Virolet	9,2	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	13,8	—	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,4	—	100
SAINT-BENOIT Flée	4,8	—	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	5,3	—	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 99 (92 en 2016).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**LIGUGÉ Bourg :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	22,07
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : épandage agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	16,76
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		38,83

**POITIERS La folie :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2306
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2 036

**CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	146,35
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		146,35

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2017, 2 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de débordement des effluents est de 0,015 pour 1000 habitants (0,03 en 2016).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2017 : 90

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le nombre de points noirs est de 11,5 par 100 km de réseau (11,6 en 2016).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	4,410	2,440	2,260	3,000	3,758

Au cours des 5 dernières exercices, 15,87 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,41% (0,34% en 2016).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2017	Nombre de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017
BÉRUGES Torchaise La	1	1	100	100
BÉRUGES Bourgversé	1	1	100	100



BÉRUGES Bourg	1	1	100	100
LIGUGÉ Bois de la Marche	1	1	100	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	1	1	100	100
LIGUGÉ Bourg	12	12	100	100
POITIERS La folie	106	105	98,1	99,1
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	12	10	100	83,3
MONTAMISÉ Breuil Mingot	1	1	100	100
LIGUGÉ Virolet	1	1	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	1	1	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	1	1	100	100
SAINT-BENOIT Flée	1	1	100	100
CHASSENEUIL - DU-POITOU Martigny	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 97,9 (98,3 en 2016).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2016	Exercice 2017
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 30 (30 en 2016).

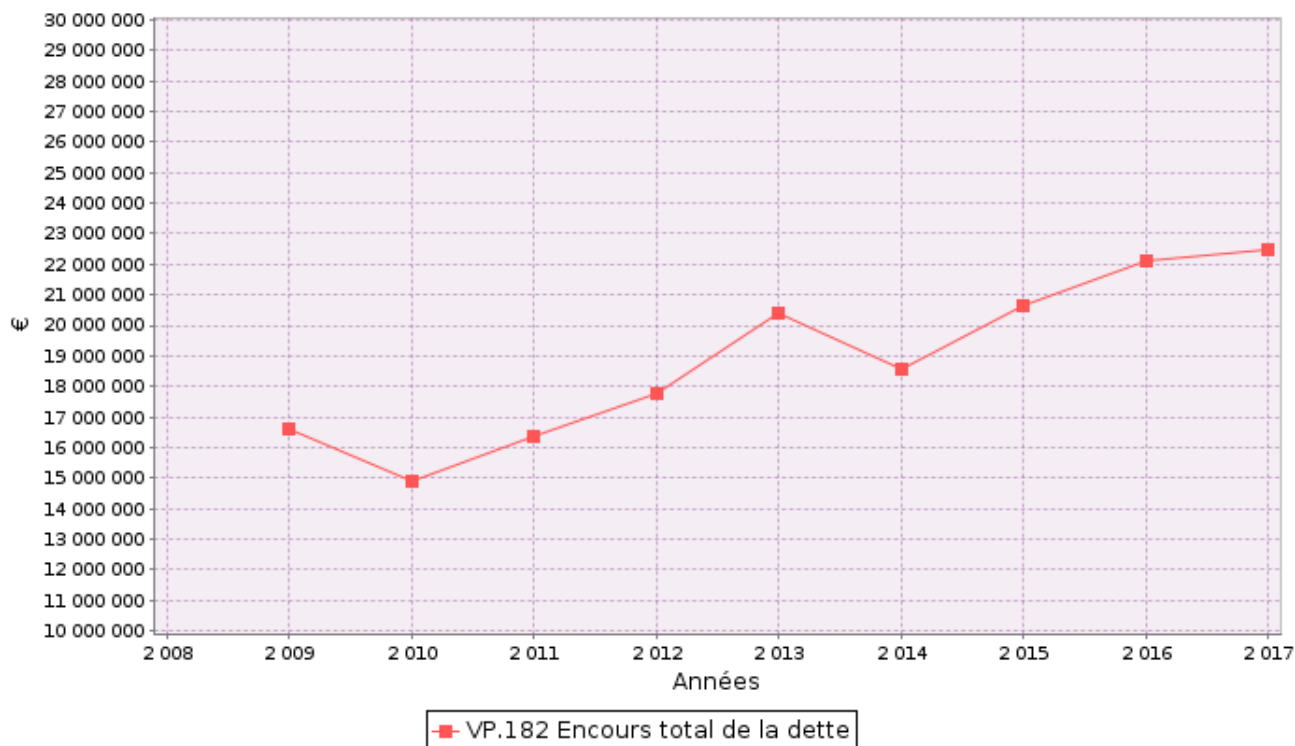
### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	22 127 126	22 504 415,87
Epargne brute annuelle en €	3 783 970	5 603 142
Durée d'extinction de la dette en années	5,8	4



### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	284 892	358 260,35
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	10 275 922	9 742 244,95
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2016	2,77	3,68

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 565

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de réclamations est de 11,79 pour 1000 abonnés (8,84 en 2016).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 470 748	5 900 144
Montants des subventions en €	713 468	764 013
Montants des contributions du budget général en €	150 000	150 000

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		22 127 126	22 504 415,87
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 952 951	1 922 711
	en intérêts	383 979	478 607

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 4 187 600 € ( 3 886 987 € en 2016).

**4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en place d'un portail web dédié pour les démarches en ligne des abonnés	25 000 €	

**4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le FSL a reçu 120 demandes d'aide et en a accordé une à 49 dossiers pour un montant de 5 035.05 €. 26 833,94 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0034 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2017 (0,0118 €/m<sup>3</sup> en 2016).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Association Initiatives Développement – Région sud du Tchad et Moundou	30 000 €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	132 824	134 542
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	151	176
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 524,9	2 221,2
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,68	1,69
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	99%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0118	0,0034
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,03	0,015
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	11,6	11,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,25%	0,41%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,3%	97,9%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,8	4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,77%	3,68%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	8,84	11,79